



Genre de document :	Projet de modifications
N° du document :	71-102
Objet :	Projet de modifications sur les <i>Dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers</i>
Date de publication :	Le 14 décembre 2007
Entrée en vigueur :	Le 31 décembre 2007

**PROJET DE MODIFICATIONS MODIFIANT LA NORME CANADIENNE 71-102 SUR LES
DISPENSES EN MATIÈRE D'INFORMATION CONTINUE ET AUTRES DISPENSES EN FAVEUR
DES ÉMETTEURS ÉTRANGERS**

1. L'article 1.1 de la Norme canadienne 71-102 sur les *dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers* est modifié par la suppression de la définition de « fonds d'investissement ».
2. Le présent projet de modifications entre en vigueur le 31 décembre 2007.